turier, 20 ans, Arthur Vanderstienne, rattacheurs, 19 ans.

Ils ont été pris en flagrant délit au cabaret de M. Delespierre, rue de Calais à Tourcoing.

Pendant que la cabaretière était allée vaquer à certaines occupations, dans la cour, ils forcèrent le comptoir et prirent tout ce qu'ils purent.

Il n'y avait qu'une tasse contenant 2 f. 50

On se rappelle l'accident du Risquons-Tout, le 31 mai dernier.

Des enfants s'accrochèrent derrière une voiture, le véhicule versa et l'un des enfants blessé grièvement mourut le lendemain; trois autres restèrent dangereusement malades.

On nous annonce encore la mort de l'un d'eux aujourd'hui. La petite Céline Delcroix a succombé des suites de ses blessures.

Un ouvrier mécanicien, nommé Holmart, a été renversé lundi, vers 6 heures, par la voiture d'un boulanger, M. Pertinaux-Legrand, rue du Curé, à Tourcoing.

Le véhicule lui a passé sur le côté droit et il en est résulté quelques blessures au bras droit, à la jambe droite et à la tête.

Les blessures sont sans gravité.

On a retiré, hier, du canal de Roubaix, sur le territoire de Marcq-en-Barœul, le cadavre d'un enfant nommé Henri Martin, âgé de dix ans.

Quelques minutes auparavant, Henri, monté sur un petit canot, s'amusait à se balancer dans la fragile embarcation. Un mouvement de côté un peu plus accentué que les autres, fit chaviner le canot et l'enfant fut précipité dans l'eau.

On courut à son secours, mais, malgré des recherches empressées, on ne ramena au bord qu'un corps inanimé.

Un individu, disant habiter Tourcoing, se présentait au bureau central de police à Lille, hier après-midi, et déclarait que, dans la matinée, il avait tué sa femme en la précipitant au bas d'un escalier. Puis il ajouta que celle-ci lui en voulait depuis longtemps et l'avait menacé à plusieurs reprises de lui couper le cou. « Dans cette crainte, dit-il, j'avais soin, toutes les nuits, de m'envelopper la gorge avec une écharpe de cuir. »

Devant ce propos, qui dénotait un certain dérangement intellectuel, M. le commissaire central fit reconduire le pauvre diable à Tourcoing par un agent de la sûreté qui devait néanmoins prévenir la police de cette ville afin qu'elle s'assurât de la valeur des déclarations de l'individu.

Voici ce qu'on a pu recueillir. L'homme, qui s'appelle Vanoverschelde Jean-Baptiste, âgé de 29 ans, fileur, demeurant rue du Pont de Neuvilie, est excessivement jaloux, au point qu'il en perd la raison. Il croit que non-seulement sa femme le trompe, mais encore qu'elle en veut à sa vie. Hier matin, à la suite d'une scène de jalousie, il a poussé sa femme en bas d'un escalier ; la malheureuse a été relevée sans connaissance, c'est ce qui a pu laisser croire à son mari qu'il l'avait tuée, mais elle n'a heureusement qu'une entorse au pied.

Vanoverschelde avait disparu après le coup.

Le 16e bataillon de chasseurs à pied a quitté lundi Lille pour se rendre à Dunkerque, où il doit prendre part aux exercices de tir à longue portée.

Les nommés Sinsoulieu, colporteurs, âgé de 24 ans, et Joseph Deruelle, peigneur de lin, 25 ans, ont été arrêtés hier sous inculpation d'avoir dévalisé de son porte-monnaie le sieur Liénard, militaire retraité à Marcq-en-Barœul.

Le vol dont le sieur Liénard a été victime s'est accompli dans des circonstances tout particulièrement graves.

Il était 2 heures du matin, il revenait de Lille, quand, arrivé à l'endroit dit *Le Pont*, il fut, dit-il, attaqué par deux individus qui lui enlevèrent sa bourse contenant 90 francs.

C'est sur le signalement qu'il put donner à la police que les deux individus susnommés furent arrêtés.

C'est dimanche prochain la « ducasse » de Mont-à-Leux. Il en juger par le programme des divertissements publics, la fête sera, cette année, particulièrement animée. On signale une course dite de l'homme-cheval, qui aura beaucoup de succès. (Voir les affiches.)

— PHALEMPIN. — Le bureau télégraphique créé à Phalempin-Nord sera mis en activité le 20 juin.

— QUAROUBLE. — On signale de Quarouble un acte de *mauvais gré*, d'une sauvagerie révoltante. Dans la nuit du 9 au 10 juin, on a détruit tout un champ (290 plantes) de mauves appartenant à un cultivateur de Quarouble. La perte est de 300 fr. environ. On n'a pas encore découvert le coupable.

— ARMENTIÈRES. — Un accident est arrivé, lundi matin, chez Mme veuve Lepers et fils, rue des Glatinies. La jeune Bourdon, âgée de seize ans, employée à cette fabrique, a eu trois doigts de la main gauche mutilés en voulant graisser son métier pendant la marche.

— Le nommé Dupuis, domestique chez M. Caqué, entrepreneur, demeurant au boulevard Dumeiz, a été lundi la victime d'un bien triste accident. Il suivait la route de la Chapelle, conduisant un cheval habituellement peu ombrageux. Tout à coup, l'animal s'effraya en passant auprès d'un tas de pierres et se mit à se cabrer violemment. Dupuis se jeta à la crinière de son cheval pour tâcher de le maîtriser, mais le pied lui manqua, il perdit l'équilibre et reçut en pleine poitrine un coup de pied qui l'étendit raide mort.

— DUNKERQUE. — Le trois-mâts américain « Edwin Reed », venant de l'Orégon avec blé et calant 21 pieds 4 pouces anglais, toucha l'estacade Ouest en entrant au port avec 5 m. 50, et resta échoué en travers le port. Les remorqueurs réussirent à le redresser, mais le temps de passer sur l'avant pour le remettre au large il était de nouveau échoué à l'extrémité de l'estacade est. Grâce à la rapidité des mesures prises par le courtier, le navire allégé de 3 à 400 tonneaux a pu rentrer à la marée de nuit.

— REXPOËDE. — Il paraît que c'est M. Dépretz, maire de Rexpoëde qui se porte candidat dans ce canton.

— HONDSCHOOTE. — Par décret du président de la République, les électeurs du canton d'Hondschoote sont convoqués pour le dimanche 3 juillet prochain, à l'effet de nommer un conseiller général en remplacement de M. Goudaert, décédé.

ÉPHÉMÉRIDE

MERCREDI. — *Sainte Germaine, vierge.* — 1200. — FONDATION DE L'HOPITAL D'AURIAC.

Cet hôpital fut fondé par Aiard, comte de Flandre, sur une montagne située aux confins de la Guyenne, du Languedoc et de l'Auvergne.

Aiard, pris en cet endroit par des voleurs en revenant d'un pèlerinage, fit vœu de bâtir un hôpital pour les pèlerins et de chasser les brigands s'il s'échappait de leurs mains. Il recouvra la liberté et tint sa promesse. Aidé des libéralités de plusieurs grands personnages, il construisit une maison splendide sur cette montagne et la pourvut de tout ce qui était nécessaire pour recevoir dignement ceux qui viendraient lui demander asile.

Il y avait dans cet hôpital des chevaliers pour escorter les voyageurs, des prêtres pour faire les offices, des frères, des servantes et des dames pour le service des pèlerins.

Plusieurs monastères offraient depuis longtemps une hospitalité analogue aux voyageurs. Dans l'Est et dans le Midi de la France des moines pourvoyaient à la sûreté de ceux-ci en faisant la police des routes et en escortant les marchands dans les endroits dangereux.

Etat-Civil de Roubaix.

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 14 juin. — Achille Bayart, rue de l'Espérance, 7. — Silvie Veldemans, rue du Flot, 21. — Emile Duquesne, rue de la Vigne prolongée, 1, cour Caby. — Edouard Glorieux, rue des Longues-Haies, cour Capart, 1. — Jeanne Desarmont, rue de Lannoy 202. — Albert Morman, rue de l'Alma, 33, fort Wattel. — Hélène Parent, rue de Lille, 78. — Fernand Delcroix rue de l'Alma, 42. — Jeanne Lampe, rue de la Limite, 6, maisons Dhalluin. — Clémence Decorte, rue des Anges, 9. — Jean Demay, rue des Longues Haies, 182. — Ernest Seine, rue de Rome, cour Parent, 20. — Alice Dumery, rue de la Barbe d'or prolongée — Lucie Largillière, rue Blanchemaille, 61. — Rachel Teissedou, rue du Fort, cour Leplat, 3.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 14 juin. — Louis Delevoye, 35 ans, cordier, rue d'Hem, maisons Nollart. — Fernand Vidrequin, 1 an, rue Lacroix, 5. — Alexandre Deval, 1 an, Grande-Rue, 1, cour Busey. — Huque, présenté sans vie, rue du Coq-Français, 51.

MARIAGE du 14. — Charles Vandoorsselaere, 26 ans, ébéniste, et Célina Demasure, 26 ans, sans profession.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille DELVOYE-DELNATTE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Louis DELVOYE, décédé à Roubaix, le 14 juin 1881, à l'âge de 35 ans et 3 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le jeudi 16 courant, à 9 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue d'Hem, à 8 heures 1/2.

Les amis et connaissances de la famille GRIMONPREZ-DUCATTEAU, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Auguste GRIMONPREZ, chevalier de la Légion-d'Honneur, ancien commandant des sapeurs-pompiers de Roubaix, décédé à Roubaix, le 15 juin 1881, dans sa 70e année sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister à la MESSE DE CONVOI, qui sera célébrée le vendredi 17 courant, à 9 heures, aux VIGILES, qui seront chantées le même jour à 5 heures, et aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le samedi 18, à 10 heures, en l'église du Saint-Sépulcre, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Arts, 11.

Les amis et connaissances de la famille DEVILDER-DARA, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Catherine-Romaine DARA, veuve de Monsieur Pierre DEVILDER, décédée à Lille, le 13 juin 1881, dans sa 83e année, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu et d'assister aux CONVOI et SERVICE qui auront lieu le vendredi 17 dudit mois, à 11 heures, en l'église de Sainte-Catherine. Les MATINES seront chantées la veille, à 6 heures du soir. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Beauharnais, 114.

Ils vous prient aussi d'assister aux MESSES qui seront célébrées au Maître-Autel de ladite église, mardi 28 juin, pendant toute la matinée; à l'OBIT qui sera chanté le même jour, à 11 heures (les LAUDES à 10 heures 1/2) et à l'OBIT que fera chanter la Confrérie de Notre-Dame de Tongres, en l'église de Saint-Sauveur, le mardi 5 juillet, à 8 heures. 24160

Lettres mortuaires et d'obits

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **Avis GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*, dans le *Mémorial de Lille* et dans la *Gazette de Tourcoing*.

NOTABILITES COMMERCIALES de Roubaix

AU MOUTON COURONNE. Nouveautés. Gde-Rue, 58

Hri DELEPORTE, Gde-Place, contour St-Martin
CHAPELLERIE en tous genres

Mlle TEMPEZ. Spécialité de Chaussures
GRANDE RUE. 44 BIS

LIBOSSART Frères, rue du Curé, 10
Spécialité pr Noces et Baptêmes. Glaces pr malade

A. LECLÈRE, marchand-tailleur, 31, Gde-Rue
Haute Nouveauté Française et Anglaise
MAISON SÉRIEUSE NE FAISANT QUE LA MESURE

DESBONNET-AVETTANT, Grande-Rue, 20
SPÉCIALITÉ DE BLANC ET DEUIL

BARREZ-LEULIETTE, 30, r. du Vieil-Abreuvoir
Pianos, Musique, Abonnement et Location.

DUHEM-MERCHEZ, Grande-Rue, 31
Corsets, Jupons et Tournures
MACHINES A COUDRE EN TOUS GENRES.

AU PALAIS DE CRISTAL, 16, Grande-Rue
Confections pr Hommes et Enfants.

QUEVEURE-MICHAUX, fabricant de Billards
Succr de Vandecasteele, ancnne mse Bocq
RUE DES DOUZE-APOTRES, 11, A LILLE

SPÉCIALITÉ DE CURAÇAO
TREIZE MÉDAILLES OR, VERMEIL, ARGENT & BRONZE
R. SCHOUTETEN, 17, r. d'Esquermes, Lille

FLINOIS-BLONDEAU, Grande-Rue, 13.
HORLOGERIE, BIJOUTERIE, ORFÈVRERIE
parures diamants pend.ies bronze et composition

Belgique.

— MONCEAU-SUR-SAMBRE. — Samedi, dans un établissement industriel de Monceau-sur-Sambre, « pour faire une farce » à l'un de ses compagnons, un ouvrier lui glissa une souris morte entre ses tartines. Au moment du repas le compagnon s'aperçut de la farce, et, connaissant celui qui lui avait joué ce mauvais tour, il lui jeta une escarbille. Celui-ci riposta alors par un coup de gourde porté si malheureusement à la tête, que quelque temps après l'infortuné expirait.

— BRUXELLES. — Dimanche, la Société française de bienfaisance a tenu sa 30e assemblée générale à l'Hôtel-de-Ville. Les membres de ce cercle étaient très-nombreux. Ils étaient présidés par M. Decrais, ministre de France à Bruxelles.

FAITS DIVERS

— La princesse Tomanie, aïeule du prince Milan, est morte lundi soir.

— Le nouveau match de billard s'est terminé, hier, par la victoire du champion français, M. Bataille.

M. Bataille a obtenu les 3,000 points, tandis que M. Dumans n'en a gagné que 2,720.

— Les journaux du Brésil nous apportent la nouvelle de la mort de M. le baron Félix-Emile de Tannay. Tout jeune encore il avait suivi au Brésil, son père Nicolas-Antoine de Tannay, que le roi de Portugal, Jean VI avait demandé à l'Institut pour fonder à Rio, l'académie des Beaux-Arts. Tour à tour professeur et directeur de cette académie, M. le baron de Tannay la fit briller d'un vif éclat.

Don Pédro Ier lui confia d'abord l'éducation artistique de ses enfants et bientôt après il fut choisi pour précepteur du jeune empereur Don Pédro II. Le maître et le disciple se sont voué depuis cette époque une affection inaltérable et l'empereur dont l'Europe toute entière a pu admirer l'érudition, se plaisait à répéter que c'était à M. de Tannay qu'il devait en grande partie son goût pour tout ce qui est beau. M. le baron de Tannay était chevalier de la Légion d'honneur. Ses traductions en vers français des odylles brésiliennes, des œuvres de Perse, de Pindare, etc., ont passé les mers et seront lues longtemps encore par les lettrés parisiens.

— Un funeste accident a eu lieu dimanche sur le Rhône, au barrage d'Irigny, à Lyon. Deux jeunes gens nouvellement mariés à Marseille étaient venus rendre leur visite de noce à la famille Magnette, avec laquelle ils étaient alliés. Après le dîner on projeta une partie en canot. M. Magnette, sa femme, sa fille, deux amis et les nouveaux époux montèrent dans l'embarcation. Les promeneurs se trouvaient près du barrage d'Irigny entre une île de sable et une lône où l'eau est très profonde, quand un bateau à vapeur, de passage sur le fleuve, occasionna un remous qui fit entrer un peu d'eau dans le canot. Mme Magnette, effrayée, se porta brusquement sur un côté de l'embarcation et la fit chavirer. M. Magnette, sa femme, sa fille et les deux amis tombèrent du côté de l'îlot de sable, où ils purent aborder. Mais les jeunes époux, moins heureux, furent entraînés dans la lône. En vain M. Magnette se porta à leur secours, ses forces le trahirent et, sans un pêcheur voisin, qui put le retirer de l'eau il eût été victime de son dévouement. On vit les deux époux surnager un instant, s'étreindre affolés et couler bientôt à fond dans la lône.

— LES PICK-POCKETS. — La journée du Grand-Prix a dû être fructueuse pour les pick-pockets, à en juger par les nombreuses plaintes déposées au poste des tribunes du champ de courses entre les mains de M. Clément, des délégations.

C'est d'abord M. F... qui s'est aperçu de la disparition de son portefeuille contenant vingt-cinq billets de banque de mille francs ; puis M. S..., auquel on a également enlevé son portefeuille contenant douze billets de mille francs et son porte monnaie avec 335 francs ; enfin, on a enlevé à M. M..., également, son portefeuille contenant 7,000 fr. en billets et son porte-monnaie avec 100 fr. en or.

Un agent a surpris un individu au moment où il retirait un porte-monnaie de la poche du pardessus d'une dame. Cet individu a opposé une vive résistance à l'agent ; mais grâce aux assistants, il a été mené au poste où M. Fouqueteau, commissaire de police, l'a fait fouiller.

On a trouvé sur lui plusieurs porte-monnaie contenant des sommes assez fortes. Il a déclaré se nommer Antonin P..., sujet italien, mais il a refusé d'indiquer son domicile.

A la Foire aux plaisirs, trois individus ont été arrêtés en flagrant délit de vol de porte-monnaie dans les poches des dames.

Dans les Champs-Elysées, on a arrêté, dans la soirée, deux autres individus qui exploraient les poches des promeneurs.

Tous ces individus, Italiens et Anglais, étaient venus à Paris pour les courses.

Enfin, sept bookmakers ont disparu sans avoir payé leurs paris.

— Nos lecteurs ne seront pas fâchés d'apprendre comment on prépare le turbot en Hollande. On le dépose dans un vase de bois de dimension voulue ; le poisson doit pas en toucher le fond, c'est pourquoi on lui met un morceau de bois sous la tête et sous la queue. On verse sur le turbot un chaudron d'eau bouillante très-salée, puis on couvre le vase de serviettes. Après une heure passée en cet état le poisson est cuit et n'offre pas une déchirure.

— Nous lisons dans la *Gazette de Cologne :* « La bande de brigands grecs dont le chef est le fameux Niko vient de commettre un crime atroce ; elle a volé deux jeunes filles de 17 ans appartenant à deux familles différentes ; elle exigeait une certaine rançon pour leur liberté. Le père de l'une d'elles a payé la somme et les brigands lui ont renvoyé sa fille ; l'autre père, qui n'a pas mis autant d'empressement à payer, a reçu le cadavre de son enfant coupé en petits morceaux. »

— Il y a deux mois, un commerçant de la rue Lions Saint-Paul, M. Salomon, prenait à son service un jeune Polonais, âgé de vingt ans, nommé Stir, qui, arrivant de Versovie, se prétendait poursuivi par la police russe.

Vendredi matin, M. Salomon chargeait son employé de porter une somme de cinq cents francs à un de ses amis.

Vers deux heures, le commerçant, surpris ce ce que son employé n'avait pas reparu chez lui, conçut des doutes sur sa probité. Il fit part de ses soupçons à M. Ringeval, commissaire de police, et avant-hier Stir était arrêté à la gare de l'Est.

Le voleur, conduit au Dépôt, fut alors reconnu pour un individu signalé par la police russe pour avoir assassiné une femme à Varsovie et s'être dirigé sur la France, en emportant des diamants et une somme considérable dérobée à sa victime.

Le meurtrier a été incarcéré dans une maison spéciale, où il restera à la disposition de la police russe.

— Hier soir, à sept heures et demie, une jeune fille, Rosa V..., demeurant chez sa mère, rue Saint Hippolyte, se présentait au poste de l'avenue des Gobelins et déclarait qu'elle venait de lancer le contenu d'une fiole de vitriol au visage de Charles C..., maroquinier, âgé de vingt-quatre ans.

Le fait était exact. Rencontrant cet ouvrier qui, dit-elle, l'avait abandonnée, Rosa V.., lui avait lancé du vitriol à la face.

Charles C.., a eu la figure horriblement brûlée et on a dû le trasporter à l'hôpital. Trois personnes qui se trouvaient avec lui, un jeune homme de dix-neuf, ans une jeune fille et un enfant de six ans, ont été atteintes, mais très légèrement, par le liquide ; leurs blessures sont sans gravité

Rosa V.., a été mise à la disposition du commissire de police du quartier.

TRIBUNAUX

COUR D'ASSISES DE LA SARTHE

Un bigame

A quinze ans, Louveau commit un vol. On l'enferma dans une maison de correction pendant cinq années.

Comme de coutume, il sortit de la maison de correction plus vicieux qu'il n'y était entré, et des douze années qui suivirent sa libération, de 1860 à 1872, il en passa la plus longue part en prison. Il ne compte pas moins de dix condamnations à sa charge pendant cette période. Ces dix condamnations se répartissent ainsi : sept pour vol, deux pour vagabondage, une pour outrage public à la pudeur.

A l'un des moments où il n'était pas en cellule, il avait épousé Louise Bougard, une femme plus âgée que lui de trois lustres. Mais ce mariage n'avait pas longtemps pesé sur lui ; après avoir battu sa femme durant neuf ou dix mois, il l'avait un matin abandonnée et ne s'était plus inquiété d'elle.

En 1872, il fit connaissance à Parigné-L'Evêque, de Delphine Mongé. Celle-ci était toute jeune. Il l'épousa sous le nom d'Elie Ragonneau, un garçon qu'il avait rencontré chez un de ses oncles et dont il avait volé le livret.

Delphine Mongé s'appela donc Mme Ragonneau. Elle ne fut guère plus heureuse que Louise Bougard, dont elle occupait, sans le savoir, la place. La vieille femme avait été battue, la jeune le fut également.

Cependant Louveau, malgré sa transformation en Ragonneau, ne quittait pas son moyen accoutumé d'existence : le vol. Le tribunal du Mans le condamnait, en 1874, à raison de divers larcins, à 3 ans de prison.

Quand, sa peine expirée, il rentra au logis de la nouvelle épouse, il y trouva un enfant qu'il ne pouvait s'attribuer.

Louveau-Ragonneau prit prétexte de la présence de cet enfant pour s'en aller. Il se rendit à Chartres, et peu s'en fallut qu'il ne contractât là un troisième mariage. Une orpheline, Pauline Dagard, lui avait plu; il eut l'audace de demander à la commission des hospices de Chartres la permission de l'épouser. Sans le jugement du tribunal du Mans qui vint à la connaissance de la commission des hospices, on fa lui eût accordée.

Alors Louveau-Ragonneau, s'éloignant de Chartres, continua à droite et à gauche sa récolte de mois de prison, quatre mois ici, six mois là, etc.

Le 13 février on l'arrêtait à Castelnaudary comme vagabond. Devant le juge d'instruction de cette ville, il se décida à conter sa vie et à révéler l'existence de ses deux femmes.

Voilà pourquoi il comparaissait, un des jours derniers, devant la cour d'assises de la Sarthe, sous l'accusation de bigamie, et de faux en écriture publique.

A l'audience, il renouvela les aveux qu'il avait faits au juge d'instruction.

On entendit la vieille Louise Bagard et la jeune Delphine Mongé.

— Vous êtes la femme de l'accusé ? demande M. le président à la première.

— Oui, monsieur, malheureusement, répondit-elle au milieu des éclats de rire de l'assistance, auxquels Louveau mêla les siens sans façon.

— Vous vous êtes mariée avec l'accusé en 1862, à Bulton.

— Oui, monsieur, il m'a bien battue, il m'a *floutée*.

La seconde déclara aussi avoir été battue, puis, se reprenant, elle ajouta : « Pas trop, cependant. » Ensuite, le visage souriant, elle alla s'asseoir à côté de sa compagne... de mari, et se mit à suivre, comme une simple curieuse, les débats, qui parurent vivement l'amuser.

Louveau a été condamné à vingt ans de travaux forcés.

NOUVELLES DU SOIR

Voici le sommaire du *Journal Officiel* d'aujourd'hui :

Rapport au Président de la République, suivi d'un décret, relatif à l'expropriation pour cause d'utilité publique à la Guyane française.

Décret convoquant les électeurs des cantons d'Aramon (Gard), d'Hondschoote (Nord) et de Castres (Tarn), à l'effet d'élire leur représentant au conseil général.

Décrets convoquant les électeurs des cantons d'Aubin et de Decazeville (Aveyron) à l'effet de nommer des conseillers d'arrondissement.

Décret désignant des commissaires du Gouvernement pour assister le ministre des finances, devant la Chambre des députés et devant le Sénat, dans la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1882.

Décret portant nomination d'officiers supérieurs dans l'arme de la cavalerie.

Décret nommant un lieutenant de vaisseau dans la réserve de l'armée de mer.

Décret contenant la nomination d'un membre du comité consultatif des chemins de fer.

Décision autorisant la création d'un bureau télégraphique municipal dans la commune d'Olivet (Loiret).

PARTIE NON OFFICIELLE. — Télégrammes adressés d'Algérie et de Tunisie au ministre de la guerre

Nouvelles et correspondances étrangères.

Dépêches Télégraphiques

(*Service particulier*)

Mouvements de troupes

Alger, 14 juin.

On annonce qu'un bataillon du 3e de ligne actuellement à Alger, partira demain, par voies rapides, pour renforcer les colonnes qui opèrent au Sud de la province d'Oran.

On annonce également qu'une partie du corps expéditionnaire de Tunisie restera en Algérie pour y remplacer les troupes qui opèrent dans le Sud de la province d'Oran.

Insurrection en Algérie

Alger, 14 juin.

Les derniers avis du Sud ne signalent aucun fait d'armes saillant.

Les exploitations d'alfa, sur les hauts plateaux près de Saïda, ont été abandonnées par les ouvriers espagnols qui s'y trouvaient.

Le bruit a même couru qu'un certain nombre de femmes et d'enfants avaient été enlevés par l'ennemi, mais ce bruit n'est pas confirmé.

Il paraît certain seulement que l'ennemi aurait, en effet, brûlé des champs d'alfa, pillé des chantiers sur d'autres points, vidé des silos et razzié plusieurs tribus soumises.

Jusqu'ici, l'attitude des indigènes est présentée comme chancelante de divers côtés. Quelques tribus dissimulent mal leur intention de participer au mouvement, si Bou-Amena pénètre jusqu'à elles.

L'espoir de couper la route à ce dernier diminue. On craint qu'il ne puisse traverser le Chott, soit à Braa-el-Oughst, soit à Chebak, et qu'il échappe ainsi aux poursuites.

Le corps d'occupation de Tunisie

Béja, 14 juin.

On assure que le corps d'occupation de Tunisie sera rattaché au 13e corps d'armée, sous le commandement spécial du général commandant la division de Constantine.

Le général Maurand, ayant son quartier-général à Mancuba, commanderait Bizerte, Mateur et Béja.

Le général Caillot, ayant son quartier-général à Aïn-Braham, commanderait Tabarque, Fernana, Ghardimaou et Kef. Aïn-Braham serait fortifié et pourvu d'une garnison exceptionnelle pour commander la route de Tabarque et la route projetée d'El-Aioum. L'effectif du corps d'occupation serait de 15 bataillons de 600 hommes 4 batteries d'artillerie, le 13e régiment de chasseurs à cheval et le 11e hussards.

La brigade Vincendon a commencé son embarquement à Tabarque pour la France, sur trois transports qui ont été envoyés exprès.

Protestation de la Porte

Constantinople, 14 juin.

On assure que la Porte a adressé à ses représentants à l'étranger une circulaire, qui a le caractère d'une protestation contre le décret du bey de Tunis chargeant M. Roustan des relations extérieures de la Régence et plaçant les sujets tunisiens à l'étranger sous la protection des consuls français.

L'attitude de l'Angleterre

Londres, 14 juin.

Chambre des Lords. — Lord Delawar annonce qu'il demandera jeudi quelles sont les relations diplomatiques actuelles de l'Angleterre avec la Tunisie, et qu'il proposera une motion demandant copie de la circulaire de M. Roustan, copie des instructions à ce sujet envoyées à l'agent anglais à Tunis, et communication de la correspondance relative au traité de l'Angleterre avec le bey.

Encore l'Italie

Paris, 15 juin, 3 h. 15 soir.

Un télégramme envoyé de Rome au *Daily-News*, de Londres, dit que par suite du décret chargeant M. Roustan de la direction des affaires étrangères du gouvernement Tunisien, l'Italie aurait fait, sans résultat, de nouvelles ouvertures au gouvernement anglais pour le décider à une action commune en Tunisie.

Le Conseil municipal de Paris et la Préfecture de police

Paris, 15 juin

L'extrême-gauche du Conseil municipal a déposé hier, une proposition invitant l'assemblée communale à refuser sa sanction au budget de la préfecture de police.

Le festival Israélite

Paris, 15 juin.

Le festival donné au Trocadéro, au bénéfice des Israélites russes, victimes de l'agitation anti-sémitique, a produit 80,000 francs.

La dégringolade

On lit dans le *Clairon :*

M. Gambetta a décidément renoncé aux voyages.

Un banquet de tabletiers, où il devait prendre la parole, avait été organisé pour hier dimanche à Saint-Mandé, Salon des Familles.

Ce repas a été contremandé.

On lit également dans le *Figaro :*

M. Gambetta renonce à son voyage en Corse et à tous autres avant l'ouverture de la période électorale. Il est certain qu'un voyage à Saint-Sébastien serait bien mieux en situation.

Les fêtes de Cahors

Le *Courrier du Lot* affirme que les fêtes de Cahors ont coûté, en quatre jours, plus de la moitié du budget ordinaire des ressources municipales.

Le même journal fait remarquer qu'en échange de ces prodigalités, M. Gambetta, qui émarge environ deux cent mille francs par an, n'a pas donné un sou pour les pauvres, qui avaient pourtant compté sur sa générosité.

Soit ! mais M. Gambetta a décoré M. le maire de Cahors, et il a promis des places à ses porte-queue. C'est une compensation.

Le budget de la préfecture de police

Plusieurs membres du Conseil municipal de Paris ont signé une proposition concluant au refus du budget de la préfecture de police déposé par M. Andrieux et qui s'élève à 28,880,546 fr. 58 centimes.

Les funérailles du Comte Roger du Nord

Paris, 14 juin.

Les obsèques de M. le comte Roger du Nord, sénateur inamovible, ont eu lieu aujourd'hui à midi au temple du Saint-Esprit, rue Roquidène. Le deuil était conduit par MM. le comte Roger de Civry, comte Hulton, colonel Humann. M. le président de la République s'était fait représenter par MM. le général Pittié et le commandan Lichstenstein.

On remarquait dans l'assistance : MM. Barthélemy Saint-Hilaire, ministre des affaires étrangères ; Léon Say, président du Sénat; Pelletan, vice-président ; Hérold, préfet de la Seine, et un grand nombre de sénateurs et de députés.

Les honneurs militaires étaient rendus par un bataillon du 31e de ligne. M. le pasteur Bersier a retracé la vie du défunt et rappelé sa courageuse conduite pendant le siège, alors que, presque septuagénaire, il n'avait pas craint de demander du service dans les bataillons de marche de la garde nationale et avait su rivaliser de courage avec les marins de l'amiral Pothuau, sous les ordres duquel il était placé.

Après la cérémonie, le corps a été transporté au château du Chesnay, près Gagny, dans le département de Seine-et-Oise.

Dans la même église avaient eu lieu, quelques instants auparavant, au milieu d'un grand concours de collègues et d'amis, les obsèques de M. Bartholoni, membre du conseil d'administration de la Compagnie d'Orléans. L'inhumation a eu lieu au Père-Lachaise.

Ratification de la Convention turco-grecque

Constantinople, 14 juin.

L'échange des ratifications de la convention turco-grecque a eu lieu aujourd'hui.

Les ambassadeurs de Russie et de France, en l'absence d'un instrument diplomatique *ad hoc*, ont consigné l'adhésion de leurs gouvernements dans un protocole spécial.

Lord Dufferin, ambassadeur d'Angleterre, arrivera demain.

Le ministre d'Espagne a remis solennellement ses lettres de créance.

Arrestation d'Hartmann

Londres, 15 juin, 5 h m.

Le *Daily News* annonce que le nihiliste Hartmann vient d'être arrêté en Allemagne et livré au gouvernement russe.

Un nouveau cardinal

Agram, 14 juin.

D'après un bruit circulant à Agram, l'évêque de Djakovar, M. Strossmayer, qui est parti le 9 courant pour Rome en vue de la présentation des pèlerins slaves, serait nommé prochainement cardinal.

Conclusion de traités de commerce

On télégraphie de Berlin, 14 juin :

« Le Parlement allemand a adopté en troisième lecture, sans discussion, les projets de loi portant approbation des traités de commerce conclus avec l'Autriche-Hongrie, la Suisse, la Belgique et la Roumanie. »

Le pèlerinage Slave à Rome

Le nombre des fidèles qui s'apprêtent à prendre part au pèlerinage des Slaves à Rome, s'accroît de jour en jour. En Bohême et en Moravie on signale une foule d'adhésions ; il en est de même en Esclavonie. Le *Czas* annonce que l'adresse qui sera présentée au Saint-Père au nom des Polonais de Galicie sera écrite sur parchemin en beaux caractères magnifiquement ornés. Le président de l'Académie des Slaves du Sud, docteur Racki, a publié la déclaration suivante : « Nous Croates et Esclavons, nous formons un groupe unique dit des « Slaves catholiques du Sud. » Nous remettrons au Saint-Père une adresse en langue croate avec la traduction en latin. Nous en présenterons aussi une autre en commun aquelle sera rédigée en vieux slave et accompagnée de même d'une traduction latine. C'est à Rome que nous en arrêterons la rédaction. Nous sommes d'avis que cette adresse devra être signée des présidents des divers comités slaves, soit tchèques, polonais, croates, slovènes, etc., etc. » C'est à Steinbrück et à Laybach que les Slaves méridionaux (croates et slovènes) se joindront aux pèlerins de l'Allemagne du Nord. — Dans les orphéons slaves de Vienne on a décidé de participer au service divin qui sera célébré à l'église Sainte-Anne le jour de la fête des SS. Cyrille et Méthode. On enverrait aussi à Rome un télégramme en vieux slovène.

Le suffrage universel et les députés Italiens

Rome, 14 juin, 8 h soir.

Chambre des députés. — L'amendement à la loi électorale proposant d'admettre au droit de voter tous les Italiens jouissant de leurs droits civils et politiques et ayant atteint leur majorité a été repoussé par 314 voix contre 39 au scrutin secret.

DERNIÈRE HEURE

Défaite d'une tribu algérienne insurgée

Alger, 15 juin, matin.

La tribu des Laghouat-Cherahant, qui avait rejoint Bou-Amena, a été attaquée hier par nos goums des Harrars formant l'avant-garde de la colonne du général Brunetière.

Les Laghouat déroutés ont eu de nombreux cavaliers tués dont un caïd. Ils ont perdu leur convoi de vivres et leur drapeau.

État sanitaire du corps expéditionnaire

Paris, 15 juin, 3 h. 05 soir.

Contrairement aux renseignements publiés par les journaux anglais sur l'état sanitaire des troupes françaises en Tunisie, le chiffre des malades et des blessés qui se trouvent actuellement dans les hôpitaux atteint seulement 486 sur 26300 hommes.

Bulletin du Commerce

Vente publique de Laine A LONDRES

Londres, 14 juin, 6 h. 50 s.

Ventes, 9,500 balles.

Prix inchangés.

COTONS

MARCHÉ DE LIVERPOOL

Le tableau qui suit donne le chiffre des ventes de coton disponible et des importations à Liverpool pour la semaine commençant le 10 juin jusqu'à ce jour :

	Total des ventes. balles	Dont pour l'export. et la spéculation balles	prix payés	Importation balles	G M balles
Amérique	20,150	4 3/4 d à 7 d		2,200	17,590
Fernam	550	6 1/4d à 6 7/16d		—	—
Santos	—	—		—	—
Maceio	350	—		—	—
Maragnan	—	—		—	—
Egypte	2,000	5 3/8 d à 8 d		—	35
Smyrne	—	—		—	—
Pérou, etc.	150	8 1/4 d		—	—
Surat, etc.	1,800	3 7/8d à 5 5/8d		800	4,133
	25,000			3,000	21,758

COURS OFFICIELS DU COTON DISPONIBLE:

	G. O. d.	L. M. d.	M. d.	G M. d.
Upland	5 1/4	5 7/8	5 3/16	6 1/2
Mobile	5 1/4	5 7/8	5 3/16	6 1/2
Texas	5 3/8	5 15/16	6 1/4	6 3/4
Orléans	5 3/8	5 15/16	6 1/4	6 15/16

	M. F.	Fair. G.	G. F.
Pernam	6 »/»	6 5/16	6 5/8
Maceio	6 »/»	6 3/8	6 5/8
Maragnan	6 1/8	6 3/8	6 5/8

	Fair d.	G. d.	Fair
Egypte brun	6 1/4	6 3/4	
Do. blanc	6 1/4	6 3/4	

	Fair	G.F.	Good
M. Ct. Broach	—	5 1/4	5 5/8
Dholleral	4 1/8	4 1/2	5 1/8
Oomrawattees	4 1/8	4 7/16	5 1/8
Comptah